

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 22

Services du Premier Ministre.

II. — JOURNAUX OFFICIELS

Rapporteur spécial : M. Paul JARGOT.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Descares, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legoux, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Allès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francoeur, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Port, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Molnet, Gaston Pams, Louis Perrain, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 546 et annexes, 579 (annexe 34) et in-8° 79.
Sénat : 73 (1978-1979).

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
Principales observations de la commission	6
I. — Examen des crédits demandés pour 1979	7
A. — Les recettes	8
B. — Les dépenses d'exploitation	8
C. — Les dépenses en capital	9
II. — Les principales observations présentées par votre commission.....	11
A. — Le Comité social ne bénéficie pas en 1979 de moyens financiers équivalents à ceux du Comité d'entreprise.....	11
B. — Le prix des abonnements et le tarif des annonces légales doivent être réévalués	12
C. — La lecture des Journaux officiels doit être rendue plus accessible	13
D. — Les locaux de la Direction des Journaux officiels sont insuffisants	13
E. — Les dépenses engagées pour la sous-traitance sont trop importantes	14
Compte rendu du débat en commission	14
Annexes	15
ANNEXE N° 1. — Tableau de concordance entre les chapitres du budget général et les chapitres du budget annexe des Journaux officiels.	
ANNEXE N° 2. — Tableau de passage des services votés du budget général au budget annexe.	
ANNEXE N° 3. — Tableau des recettes propres de la Direction des Journaux officiels.	

Mesdames, Messieurs,

L'organisation administrative et financière des Journaux officiels ne permettait pas une appréciation claire des résultats de cette direction des services du Premier Ministre.

Conformément aux souhaits exprimés par le Parlement depuis de nombreuses années, notamment par votre Commission des Finances, et aux observations formulées par la Cour des Comptes dans son référé du 13 novembre 1975, le Gouvernement a décidé de créer un budget annexe des Journaux officiels et de modifier, dès cette année, la présentation budgétaire.

Aux termes de l'article 28 du projet de loi de finances pour 1979, « il est créé, à compter du 1^{er} janvier 1979, un budget annexe intitulé « Journaux officiels ». La qualité d'ordonnateur principal est conférée au directeur des Journaux officiels. Est abrogé l'article 4 de la loi du 28 décembre 1880 relatif au *Journal officiel* ».

La Direction des Journaux officiels constitue toujours une des directions des services du Premier Ministre. Elle cesse d'être gérée en régie pour devenir un budget annexe.

La production de la Direction des Journaux officiels, au cours de l'année 1977, peut être ainsi résumée :

Pages composées	183 759
Pages imprimées	2 277 229 700

Comparé à 1976, le nombre des pages composées a diminué de 1,34 % (186 221 pages en 1976), alors que le nombre de pages imprimées a augmenté de 8,85% (2 092 024 800 en 1976).

a) Composition.

Au point de vue des pages composées :

— ont été en augmentation, les éditions suivantes : Lois et Décrets, Documents Sénat, Bulletins des Annonces commerciales, des Marchés publics, du Travail, ainsi que les codes et brochures ;

— ont subi une diminution : Débats parlementaires, Documents administratifs, Conseil économique et social, Bulletins des Décorations, des Prix, des Annonces légales obligatoires, de l'Équipement, de la Santé, de l'Office des Céréales ;

— a disparu : le *Bulletin de l'Aviation civile*.

b) *Impression.*

La perte de 1,34 % sur la composition a été largement compensée par l'augmentation de 8,85 % sur l'impression ; l'ensemble se traduit donc par une augmentation de la production.

Cette majoration de l'impression a toujours les mêmes causes :

- augmentation du nombre des abonnés nécessitant de porter les tirages :
 - des Lois et Décrets de 68 000 (fin 1976) à 69 500 (fin 1977),
 - des Débats Assemblée Nationale de 11 000 à 12 000,
 - du Bulletin des Prix de 19 000 à 26 000,
 - du Bulletin des Annonces commerciales de 5 300 à 5 600,
 - du Bulletin de la Santé de 12 700 à 13 200,
 - du Bulletin du Travail de 3 300 à 3 500.
- succès toujours croissant de la collection des codes et brochures :
 - 32 brochures ou codes nouveaux ont été imprimés,
 - 61 ont fait l'objet de réimpressions, donnant un total de 199 725 000 pages imprimées (contre 187 425 000 en 1976).

c) *Administration.*

Dans l'activité de la Direction, il convient de ne pas oublier les services administratifs qui préparent, coordonnent et commercialisent la production. A titre d'exemple, le volume du courrier reçu est passé de 407 914 lettres en 1976 à 467 976 en 1977.

La composition et l'impression au cours du premier semestre 1978 sont en progression par rapport au premier semestre 1977, ainsi que le fait ressortir le tableau suivant :

	PAGES COMPOSEES	PAGES IMPRIMEES
Premier semestre 1977.....	84 657	1 091 328 200
Premier semestre 1978.....	87 903	1 097 669 000
Pourcentage d'augmentation	3,83	0,58

Ces chiffres ne peuvent, toutefois, être extrapolés en année entière, certaines compositions ou impressions ayant pu être effectuées en 1977 au cours du second semestre et en 1978 au cours du premier semestre (exemple : table des matières de l'Assemblée Nationale) et l'activité de la Direction pouvant varier d'un semestre à l'autre suivant l'activité gouvernementale ou parlementaire.

Au 1^{er} juin 1978, les effectifs de la Société de composition et d'impression étaient de 410 (409 en juin 1977), ceux de la Direction de 618 (612 en juin 1977).

Le budget annexe des « Journaux officiels », dont la création est proposée à compter du 1^{er} janvier 1979, s'élève en recettes et en dépenses à 179 123 324 F, soit une augmentation de plus de 36 millions de francs (+ 25 %) par rapport aux crédits ouverts pour 1978 à la Direction des Journaux officiels.

Principales observations de la commission.

1° Malgré un effort sensible de la nouvelle Direction des Journaux officiels, le Comité social ne bénéficie pas, en 1979, de moyens financiers équivalents à ceux du Comité d'entreprise ;

2° La réévaluation du prix des abonnements et la revalorisation du tarif des annonces légales pourraient contribuer à réduire l'important déficit des Journaux officiels ;

3° La lecture des Journaux officiels doit être rendue plus accessible ;

4° Les locaux de la Direction des Journaux officiels sont insuffisants ;

5° Les dépenses engagées pour la sous-traitance sont trop importantes.

I. — EXAMEN DES CREDITS DEMANDES POUR 1979

Le projet de loi de finances pour 1979 comprend deux documents. *Le premier* : « *Services du Premier Ministre*. — II. — *Journaux officiels* », conforme à l'ancienne présentation des crédits, retrace en mesures acquises les augmentations entraînées par certains ajustements et en mesures nouvelles l'annulation des crédits transférés au nouveau budget annexe.

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1978 (en francs).	CREDITS PREVUS POUR 1979	
		Mesures acquises.	Mesures nouvelles.
I. — TITRE III			
<i>Moyens des services.</i>			
Personnel	1 421 806	+ 144 471	— 1 566 277
Matériel et fonctionnement des services	138 275 638	+ 12 502 820	— 150 778 458
Total	139 697 444	+ 12 647 291	— 152 344 735
II. — TITRE V			
<i>Investissements exécutés par l'Etat.</i>			
Equipement administratif et divers :			
Autorisations de programme.	2 504 000		
Crédits de paiement.....	3 262 000		
Total pour les Journaux officiels (en crédits de paiement)	142 959 444	+ 12 647 291	— 152 344 735

Le second document : « *Journaux officiels* » présente le budget annexe des Journaux officiels selon les normes du plan comptable général en deux sections :

— la section d'exploitation décrit les opérations affectant les résultats de la gestion annuelle ;

— la section des opérations en capital retrace les opérations affectant la composition du patrimoine.

* .

Le budget annexe des Journaux officiels pour 1979 s'élève en recettes et en dépenses à 179 123 324 F, ce qui représente une augmentation de 25,2 % des crédits de la Direction des services du Premier Ministre (ancienne présentation).

A. — Les recettes.

Les recettes inscrites au budget annexe des Journaux officiels proviennent :

a) Des ventes de marchandises et de produits finis pour 87 184 870 F, soit 49 %.

Les recettes propres 87 184 870 F s'analysent comme suit :

- 65 % provenant du produit des annonces ;
- 92 % dues à la vente d'édition au numéro et à l'abonnement :
- 13 % correspondant aux travaux d'impression exécutés par la Direction des Journaux officiels pour le compte des Ministères et organismes publics dont le montant venait jusqu'alors en atténuation des dépenses par le jeu des rétablissements de crédits.

b) D'une subvention d'exploitation de 91 938 454 F, soit 51 %, inscrite au chapitre 36-52 (*nouveau*) des Services généraux du Premier Ministre. Cette subvention est destinée à compenser les contraintes de service public qui pèsent sur les Journaux officiels.

Résultats d'exploitation depuis 1972.

ANNEES	RECETTES versées au Trésor.	DEPENSES	DEFICIT d'exploitation.
1972	34 998 629,66	51 937 622,46	— 17 938 992,80
1973	34 681 731,96	62 953 758,07	— 28 272 026,11
1974	46 573 132,98	81 884 703,56	— 35 311 570,68
1975	61 127 223,78	102 320 307,24	— 41 193 083,46
1976	62 161 678,55	113 155 949,81	— 50 995 271,26
1977	67 348 268 »	132 678 580 »	— 65 330 292 »
1978	68 100 000 »	143 487 540 »	— 75 387 540 »

B. — Les dépenses d'exploitation.

Les dépenses d'exploitation sont en augmentation de 35 320 880 F (25,23 %) par rapport à 1978.

Cette forte progression provient :

— de la création du budget annexe des Journaux officiels. La mesure nouvelle 01-11-01 (+ 152 031 510 F) représente le montant des crédits transférés ;

— de la progression normale des dotations pour tenir compte des ajustements de salaires et des charges patronales conformément aux prévisions de progression des salaires dans la presse parisienne (mesure nouvelle 01-12-03, + 6 285 712 F).

Les augmentations de salaire accordées au personnel en 1977 et au premier semestre 1978 s'analysent ainsi :

— personnel « Presse » : en 1977 : 11,17 % en année pleine ; au premier semestre 1978 : + 3,81 % ;

-- fonctionnaires : en 1977 : + 10,94 % en année pleine ; au premier semestre 1978 : + 4,50 %.

La création du budget annexe entraîne :

— la prise en charge par ce dernier de cotisations antérieurement supportées par le budget des charges communes (mesure nouvelle 01-11-03, + 285 574 F) ;

— l'inscription des dépenses correspondant aux frais d'impression de travaux exécutés pour le compte des Ministères et organisme publics qui étaient jusqu'à présent compensées par la procédure des rétablissements de crédits (mesure nouvelle 01-11-02, + 11 500 000 F).

Le montant total des crédits supplémentaires résultant du passage en budget annexe s'élève à 11 856 143 F.

Si l'on porte ces dépenses en déduction du montant des crédits prévus pour 1979, la comparaison avec le budget voté en 1978 fait alors apparaître une augmentation de 24 307 737 F, soit 17 %.

C. — Les dépenses en capital.

Les autorisations de programme ouvertes en 1979 (5,397 millions de francs) aux Journaux officiels sont en augmentation de 2,893 millions de francs par rapport à 1978.

Les crédits de paiement ouverts aux Journaux officiels (4,105 millions de francs) sont entièrement couverts par l'annuité d'amortissement du mobilier et du matériel et des immeubles (2 942 649 F) et par un excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation pour 1 162 351 F.

La majeure partie de ces crédits est prévue pour financer la première tranche de l'implantation de la photocomposition et de l'automatisation des chaînes d'expédition.

Les investissements effectivement réalisés en 1978 ont été essentiellement consacrés à poursuivre la modernisation des trois secteurs annoncés en 1977 :

— l'équipement des machines d'expédition en têtes d'étiquetage automatique, les dépenses correspondantes se sont élevées à 917 000 F ;

— l'acquisition de matériel de micrographie afin de lancer la fabrication de microfiches pour l'ensemble des éditions des Journaux officiels. Cette opération permettra de libérer des surfaces indispensables pour l'implantation du matériel de photocomposition prévue fin 1979. Les dépenses correspondantes se sont élevées à 630 000 F ;

— la poursuite de la modernisation des procédés d'impression par l'acquisition d'une presse offset pour un montant de 800 000 F ;

En outre, un crédit de 137 000 F a été affecté à la modernisation de l'installation de chauffage dans le cadre de l'économie des dépenses d'énergie.

Les investissements prévus en 1979 sont les suivants :

1° Travaux :

En fonction de l'implantation de la photocomposition, il est absolument nécessaire de disposer dans un premier temps d'une surface de 450 mètres carrés indispensable à l'implantation d'un noyau de photocomposition.

Cette surface, qui peut être récupérée dans l'immeuble du magasin des journaux après le microfichage des archives, nécessitera certains travaux de génie civil.

2° Matériels :

Matériels de photocomposition (première tranche) 3 830 000 F.

L'implantation du procédé de photocomposition se fera progressivement.

Le système minimum comportera dans sa première tranche un calculateur, une photocomposeuse et une dizaine de claviers de saisie et de correction.

Automatisation de deux chaînes d'expédition 830 000 F.

L'installation sur deux chaînes d'expédition d'un dispositif de fivelage automatique commandant la vitesse de la machine constitue la première tranche de l'automatisation complète de l'expédition des journaux. Cette installation permettra d'accroître dans de grandes proportions la productivité de cet atelier.

Petit matériel divers de brochage et de manutention 250 000 F.

Il s'agit là de renouvellement ou d'acquisition de petites machines de brochage (perforeuses, cilleteuses, etc.) et de matériel de manutention (chariot automoteur, transpalette).

Par ailleurs, un crédit de paiement de 1,122 million de francs a été ouvert au budget des Services généraux du Premier Ministre chapitre 57-02, pour solder les autorisations de programme ouvertes à l'ancien chapitre 57-00 du budget de la Direction des Journaux officiels.

II. — LES PRINCIPALES OBSERVATIONS PRESENTÉES PAR VOTRE COMMISSION

A. — Malgré un effort sensible de la nouvelle Direction des Journaux officiels, *le Comité social ne bénéficie toujours pas en 1979 de moyens financiers équivalents à ceux du Comité d'entreprise.*

En 1974, un Comité d'entreprise a été créé à la Société de composition et un Comité social à la Direction des Journaux officiels. Le statut du personnel de la Direction (agents de l'Etat) n'autorise pas l'existence d'un comité d'entreprise. Il avait été promis à ces comités qu'ils percevraient les sommes prévues par la convention collective de la presse parisienne à laquelle leur personnel est affilié, soit 1 % minimum de la masse salariale.

En 1975, une subvention de 20 000 F a été inscrite au budget des Journaux officiels pour le Comité d'entreprise (groupant 400 personnes) et une subvention de 30 000 F pour le Comité social (groupant 600 personnes).

En 1976, 40 000 F pour le Comité d'entreprise et 60 000 F pour le Comité social.

Cette année-là, la Société de composition avait prélevé sur ses fonds propres une somme de 400 000 F qu'elle avait versée au Comité d'entreprise, qui recevait ainsi, au total, 440 000 F représentant très exactement le 1 % de la masse salariale.

En 1977, les mêmes sommes étaient inscrites, mais une augmentation de 14 000 F a été obtenue du Ministère des Finances pour le Comité social. Il n'en restait pas moins que l'on était encore très loin des promesses faites. Par deux grèves de vingt-quatre heures, le personnel a protesté contre cette discrimination.

En 1978, les services des finances ont admis une augmentation de 30 000 F, ce qui portait le montant de la subvention à 90 000 F. La Société de composition ayant les moyens de verser à son Comité d'entreprise, sur ses fonds propres, une somme égale à 1 % de la masse salariale, le Ministère des Finances a autorisé la Direction des Journaux officiels à transférer les 40 000 F prévus au budget au chapitre 34-04, article 51, paragraphe 10, à l'article 52, paragraphe 10, ce qui portait le montant de la subvention au Comité social à 130 000 F, somme encore très inférieure à celle de la masse salariale. Dans ces conditions, le directeur a prélevé, au chapitre 34-04, avec l'autorisation du contrôleur financier, une somme supplémentaire de 110 000 F, portant ainsi le montant total de la subvention du Comité social pour 1978 à 240 000 F, somme qui était prévue dans l'étude réalisée par le conseiller d'Etat Dufour, mais qui ne représente que 0,57 % de la masse salariale de la Direction des Journaux officiels.

Votre rapporteur regrette que l'inscription, en 1979, d'une somme supplémentaire de 170 000 F, qui représente une progression de 70 % de la subvention, ne permette pas, cependant, d'atteindre l'objectif du 1 % de la masse salariale.

B. — *La réévaluation du prix des abonnements et la revalorisation du tarif des annonces légales pourraient contribuer à réduire l'important déficit des Journaux officiels.*

Le montant des abonnements est fixé par le décret n° 57-1370 du 31 décembre 1957. Aucune mesure d'ajustement de prix n'a été accordée depuis lors.

Un nouveau projet a été soumis au Ministère des Finances qui devrait prochainement aboutir (1) et qui permettra, dans une première étape, une augmentation de recettes d'environ 7 600 000 F en année pleine.

La dernière augmentation du tarif des annonces publiées au *Journal officiel Lois et Décrets*, au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* et au *Bulletin officiel des Annonces civiles et commerciales* a été fixée à compter du 15 mai 1974 par les décrets du 2 mai 1974. Depuis cette date, les tarifs appliqués dans les autres journaux ont subi une progression très sensible, et les augmentations des salaires de la presse parisienne ont eu pour effet d'accroître le déficit du budget du Journal officiel. Aussi, semble-t-il nécessaire de procéder à un ajustement de ces tarifs.

En ce qui concerne le taux de l'augmentation, les annonces publiées par les Journaux officiels peuvent être assimilées aux annonces judiciaires et légales insérées dans les autres journaux. Le tarif de ces annonces est fixé deux fois par an par le préfet de Paris pour cette ville et par les préfets dans les autres départements. Actuellement, le tarif linéaire en vigueur pour Paris est, depuis le 1^{er} janvier 1978, de 16,75 F, alors que le Journal officiel applique toujours, depuis le 15 mai 1974, le taux de 9 F la ligne. On pourrait envisager de procéder à une augmentation de 75 %, ce qui fixerait le tarif linéaire à 16 F, prix un peu inférieur à celui en vigueur dans les autres journaux. Trois projets de décrets proposant cette augmentation ont été envoyés à la Direction du Budget.

Cette majoration des tarifs se traduirait par un supplément de recettes de l'ordre de 34 242 094 F par an, selon le calcul qui a été effectué par comparaison avec les recettes encaissées en 1977.

(1) Aux termes de quatre décrets du 10 novembre 1978, les tarifs des abonnements progressent de 80 %, ceux des annonces de 75 %, le prix de vente au numéro restant inchangé.

C. — *La lecture des Journaux officiels doit être rendue plus accessible.*

En réponse aux observations présentées l'an dernier, concernant la nécessité d'améliorer la présentation des Journaux officiels, la direction a précisé qu'aucune mesure nouvelle n'était envisagée. La répartition des textes entre le numéro principal et le numéro complémentaire tend, toutefois, à devenir plus claire, les lois, les décrets numérotés et les textes d'intérêt général étant réservés au principal et tous les autres passant dans le complémentaire.

L'introduction de la photocomposition permettra de mettre les différentes éditions du *Journal officiel* au format européen, ce qui devrait en faciliter l'archivage. Cette modification ne pourra, cependant, être réalisée avant plusieurs années.

D. — *Les locaux de la Direction des Journaux officiels sont insuffisants.*

A ce jour, aucune solution n'a été apportée aux problèmes de locaux qui deviennent préoccupants. Le coefficient d'occupation des sols est très largement dépassé sur le terrain des Journaux officiels. Il n'est donc pas possible de surélever les bâtiments existants.

La photocomposition va devoir fonctionner pendant plusieurs années simultanément avec les moyens traditionnels d'impression. Elle devra donc être installée hors des ateliers actuels.

D'autre part, le personnel manque cruellement de place puisque la surface moyenne par employé est de 4 mètres carrés, dégagements compris, alors qu'elle devrait être au moins le double.

Dans ces conditions, plusieurs solutions sont envisagées :

1° La suppression d'une grande partie des archives grâce à la mise sur microformes doit permettre de dégager dans l'aile Nord deux étages, soit 900 mètres carrés. L'un d'eux sera réservé à la photocomposition et le second à une extension des services. Les études sont en cours pour connaître si cette solution est techniquement réalisable ;

2° Si elle ne l'est pas, ou si les surfaces dégagées sont insuffisantes, il conviendra de trouver des nouveaux locaux, qui pourraient être en banlieue, pour le service des expéditions. Ceci permettrait de dégager des nouvelles surfaces.

Une décision devra être prise d'ici la fin de l'année.

E. — *Les dépenses engagées pour la sous-traitance sont trop importantes.*

En 1977, les travaux de la Direction des Journaux officiels ont représenté 183 759 pages composées dont 29 889 l'ont été par la sous-traitance, ce qui représente un pourcentage de 16,26 %.

D'autre part, 2 277 229 700 pages ont été imprimées, dont 158 403 000 imprimées en sous-traitance, soit un pourcentage de 6,95 %.

Si la sous-traitance a permis de respecter les délais surtout en période de surcharge (sessions parlementaires) et d'éviter un nombre trop important de travaux supplémentaires effectués le dimanche, le montant des dépenses engagées chaque année à ce titre s'est accru de façon importante.

Chapitre 34-04, article 30 : sous-traitance.

Année.	Dotation initiale.	Dépense réelle.
1976	700 000	10 083 607
1977	7 800 000	13 600 111
1978 (au 30 septembre 1978).....	8 647 827	10 647 827

Votre rapporteur ne peut manquer de souligner l'imprécision des prévisions établies concernant le montant de la sous-traitance.

La modernisation de l'outil de production qui est entreprise depuis plusieurs années devrait permettre de limiter la sous-traitance à son strict minimum.

..

La Commission des Finances a examiné le projet de budget annexe de la Direction des Journaux officiels dans sa séance du 10 octobre.

M. Edouard Bonnefous, président, a rappelé la nécessité de rendre plus accessible la lecture des Journaux officiels, notamment de l'édition des débats parlementaires, et a suggéré que les points de vente des Journaux officiels soient multipliés.

M. Chazelle a demandé que le Comité social bénéficie du 1 % de la masse salariale. Il a souhaité que les conditions d'accueil du public soient améliorées.

Sous le bénéfice des observations contenues dans le présent rapport, votre Commission des Finances, dans sa majorité, soumet le projet de budget annexe des Journaux officiels pour 1979 à l'appréciation du Sénat.

ANNEXES



ANNEXE N° 1

**TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LES CHAPITRES DU BUDGET GENERAL
ET LES CHAPITRES DU BUDGET ANNEXE DES JOURNAUX OFFICIELS**

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES DES ARTICLES	CONCORDANCE AVEC BUDGET
			voté 1978.
60-01	60-01-01	Achats de marchandises revendues en l'état.....	34-04, art. 30 (sous-traitance).
	60-01-11	Achats de matières premières....	34-03, art. 10, § 60 (pour partie), et art. 20, § 11, 12, 20.
	60-01-21	Achats de matières consommables.	34-02, art. 10, § 30 et 72 (pour partie), 34-03, art. 20, § 20 et 30, art. 10, § 10, 30, 60 (pour partie).
	60-01-41	Sous-traitance de travaux industriels	34-04, art. 30 (sous-traitance).
	60-01-71	Achats d'emballages commerciaux.	34-03, art. 20, § 30 (pour partie).
61-01	61-01-21	Personnels titulaires.....	31-01, art. 10.
	61-01-23	Indemnités pour travaux supplémentaires	31-02, art. 10.
	61-01-28	Primes diverses.....	31-02, art. 10.
	61-01-33	Indemnités de responsabilité pécuniaire	31-02, art. 10.
	61-01-52	Vacations à temps partiel.....	31-02, art. 10.
61-02	61-02-11	Salaires des ouvriers.....	34-04, art. 20, § 10.
	61-02-12	Salaires des employés.....	34-04, art. 20, § 10.
	61-02-13	Heures supplémentaires des ouvriers et employés.....	34-04, art. 20, § 10.
	61-02-15	Primes diverses.....	34-04, art. 20, § 10.
61-03	61-03-25	Indemnités de résidence.....	31-91, art. 10.
	61-03-35	Prime de transport.....	31-91, art. 10.
61-05	61-05-62	Supplément familial de traitement	33-91, art. 10, § 10.
	61-05-71	Cotisations et prestations sur salaires	34-04, art. 20, § 20 et 30.
	61-05-72	Cotisations et prestations sur traitements du personnel titulaire..	33-90, art. 10 (non doté).
	61-05-73	Taxe pour les transports.....	34-04, art. 20, § 60.
	61-05-74	Cotisation au fonds national d'aide au logement.....	34-04, art. 20, § 70.
	61-05-75	Participation à l'effort de construction	34-04, art. 20, § 40.

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES DES ARTICLES	CONCORDANCE AVEC BUDGET voté 1978.
61-06	61-06-81 61-06-82 61-06-83 61-06-84 61-06-85 61-06-86 61-06-87 61-06-88	Cantines Subvention au comité social. Colonies de vacances..... Secours Services médico-sociaux..... Aide aux mères..... Aménagement des postes de travail des handicapés..... Subvention à l'A. S. J. O.	34-02, art. 20, § 10 et 20. 34-04, art. 52. 33-92, art. 20. 33-92, art. 40. 33-92, art. 50. 33-92, art. 60. 33-92, art. 70 (non doté). Rien.
62-01	62-01-01 62-01-20 62-10-40 62-01-51 62-01-81	Taxes, impôts directs et assimilés. Taxes et impôts indirects..... Droits d'enregistrement et taxes diverses Droits de douane..... Taxes diverses.....	34-02, art. 10, § 90. 34-02, art. 10, § 90. 34-02, art. 10, § 90. 34-02, art. 10, § 90. 34-02, art. 10, § 90.
63-01	63-01-02 62-01-03 63-01-06 63-01-10 63-01-20 63-01-31 63-01-41 63-01-45 63-01-47 63-01-61 63-01-91 63-01-92	Locations de constructions..... Crédit-bail de matériel informatique Location de matériel mécanographique de bureau..... Entretien et réparation..... Travaux et services extérieurs.... Petit matériel..... Chauffage, éclairage, eau, air comprimé Fourniture de carburants pour véhicules Linge, vêtements de travail, produits d'entretien..... Etudes, recherches, documentation technique Formation professionnelle faite à l'extérieur Services extérieurs divers.....	34-91, art. 10. 34-95, art. 10, § 20. 34-95, art. 10, § 10. 34-02, art. 10, § 51, 52, 53; 34-03, art. 10, § 10, 30, 50, 60 (pour partie), art. 80, § 30 (pour partie). 34-02, art. 10, § 82, 83, 84; 34-03, art. 20, § 11; 34-93, 10, 20; 34-95. 34-02, art. 10, § 10, 74; 34-03, art. 10, 80, art. 20, § 30 (pour partie). 34-03, art. 10, § 80. 34-03, § 20 (pour partie); 34-92, art. 10, § 60. 34-02, art. 10, § 30, 52, 71 (pour partie). 34-02, art. 10, § 73 (pour partie); 34-04, art. 42, § 50. 34-04, art. 42, § 10, 20 (pour partie). 34-02, art. 10, § 83.
63-02	63-02-42	Salaires, indemnités et charges de la société.....	34-04, art. 10, art. 41.
64-01	64-01-15 64-01-50	Régimes forfaitaires et spéciaux.. Frets et transports sur ventes....	34-01, art. 10, § 20. 34-92, art. 10, § 40.
66-01	66-01-01 66-01-11 66-01-21 66-01-31 66-01-41	Frais de publicité..... Frais de réception et de représentation Fournitures de bureau..... Documentation générale..... Frais de P. T. T.....	Rien. 34-02, art. 10, § 92. Rien. 34-02, art. 10, § 73 (pour partie). 34-93, art. 10, § 40 (pour partie); 34-03, art. 90, § 90.

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES DES ARTICLES	CONCORDANCE AVEC BUDGET voté 1978.
68-01	68-01-11	Dotations aux amortissements des frais d'établissement.....	
	68-01-12	Dotations aux amortissements des immobilisations	
	68-01-51	Dotations aux provisions pour dépréciation	
	68-01-55	Dotations aux provisions pour pertes et charges.....	
68-01	68-61-11	Grosses réparations.....	57-00, art. 10, § 20.
	68-61-22	Constructions	57-00, art. 10, § 20.
	68-61-24	Matériel et outillage.....	57-00, art. 10, § 40.
	68-61-25	Matériel de transport.....	34-92, art. 10, § 10.
	68-21-26	Autres immobilisations incorporées	34-02, art. 10, § 20, art. 20, § 30; 34-03, art. 10, § 10 (pour partie); art. 10, § 60 (pour partie).

ANNEXE

TABLEAU DE PASSAGE DES SERVICES VOTES

CHAPITRES ET LIBELLES DU BUDGET GENERAL				CHAPITRES ET LIBELLES			
Chapitres et libellés.	Budget voté	Mesures	Services	60-01	61-01	61-02	61-03
	1978.	acquises.	votés.	Achats.	Rémunérations principales et indemnités des personnels administratifs.	Salaires et indemnités des ouvriers et employés placés sous le régime de la convention collective de la presse parisienne.	Indemnités résidentielles.
31-01 Rémunérations principales	1 018 184	106 491	1 124 665		1 124 665		
31-02 Indemnités et allocations diverses	221 034	20 205	241 239		241 239		
31-91 Indemnités résidentielles.	100 591	10 115	110 706				110 706
33-91 Prestations sociales versées par l'Etat.....	47 168	7 670	54 838				
33-92 Prestations et versements facultatifs	34 829		34 829				
34-01 Frais de déplacement...	4 920		4 920				
34-02 Matériel	496 282		496 282	83 462			
34-03 Matériel d'exploitation..	17 154 402		17 154 402	14 944 889			
34-04 Composition, impression, distribution et expédition	117 282 486	12 482 332	129 764 818	12 111 817		39 045 985	
34-91 Loyers et indemnités de réquisition	225 153	20 488	245 641				
34-92 Achat et entretien du matériel automobile...	74 580		74 580	18 379			
34-93 Remboursements à diverses administrations	1 789 237		1 789 237				
34-95 Informatique	1 248 578		1 248 578	269 678			
	139 697 444	12 647 291	132 344 735	27 430 225	1 365 904	39 045 985	110 706

N° 2

DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE

DU BUDGET ANNEXE

61-05 Cotisation et prestations sociales.	61-06 Œuvres sociales et prestations supplémentaires.	62-01 Impôts et taxes.	63-01 Travaux, fournitures et services extérieurs.	63-02 Société de composition et d'impression des Journaux officiels.	64-01 Transports et déplacements.	66-01 Frais divers de gestion.	68-01 Amortissements et provisions (virement à la section investissements).	69-61 Acquisition d'immeubles et grosses réparations.
54 838	34 829							
	13 083	67 416	197 824			16 058		116 459
		6 150	1 237 266		4 920	824 221		121 876
12 704 825	130 000		254 053	65 518 138				
			245 641					
		2 831	28 460					24 910
			226 408		1 266 140	296 680		
			928 900					50 000
12 759 663	177 912	76 397	3 138 552	65 518 138	1 271 069	1 136 959		313 225

ANNEXE N° 3

TABLEAU DES RECETTES PROPRES DE LA DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS

Ventilation des droits constatés prévus pour 1979.

ABONNEMENTS

Editions, droits constatés :	
Abonnements Lois et Décrets	5 361 900
Abonnements Débats Assemblée Nationale	301 050
Abonnements Débats Sénat	256 040
Abonnements Documents Assemblée Nationale	116 330
Abonnements Documents Sénat	84 030
Abonnements Conseil économique et social	66 300
Abonnements Documents administratifs	58 775
Abonnements Décorations	52 850
Abonnements <i>Bulletin des Annonces légales obligatoires</i>	120 730
Abonnements <i>Bulletin officiel des Annonces civiles et commerciales</i>	378 820
Abonnements Bulletin des prix	199 300
Abonnements Annonces des Marchés publics	186 210
Abonnements Revue des Marchés publics	147 900
Abonnements Traitements des fonctionnaires	1 272 790
Abonnements TIG	306 350
Abonnements traités-accords	42 235
Abonnements bulletins divers	1 929 410
	<hr/>
	10 881 120

Ventilation des droits constatés prévus pour 1979.

VENTES

Editions, droits constatés :	
<i>Journal officiel</i> Lois et Décrets	278 000
Débats Assemblée Nationale	15 870
Débats Sénat	9 400
Documents Assemblée Nationale	16 420
Documents Sénat	10 200
<i>Avais et rapports du Conseil économique et social</i>	10 090
<i>Documents administratifs</i>	3 130
<i>Bulletins des décorations</i>	1 030
<i>Bulletin des Annonces légales obligatoires</i>	10 570
<i>Bulletin officiel des Annonces civiles et commerciales</i>	5 660
<i>Bulletin officiel du Service des Prix</i>	7 200
<i>Bulletin officiel des Annonces des Marchés publics</i>	800
<i>Revue des Marchés publics</i>	1 900
TIG	219 000
Recueils traités et accords	80
Bulletins divers	29 560
Codes divers	1 915 230
Brochures diverses (y compris le traitement des fonctionnaires)	4 497 200
Hors série	295 570
Divers (rellures, etc.)	990 160
	<hr/>
	8 317 320
	<hr/>
Annonces	56 496 430

Montant des travaux effectués pour l'administration.

Ministères, services concernés, montant :	
Equipement	2 036 000
Intérieur	482 000
Secrétariat général Gouvernement.....	37 000
Santé et Sécurité sociale.....	1 541 000
Finances, sous-direction Equipement.....	607 000
Documentation française	195 000
Domaines	80 000
Secrétariat Loterie Nationale.....	86 000
Direction de la Comptabilité publique.....	96 000
Sénat	4 686 000
Ecole nationale Services Trésor.....	73 000
Caisse Dépôts et Consignations.....	191 000
Assemblée Nationale	248 000
Secrétariat d'Etat P. T. T.....	90 000
Direction générale des Impôts.....	76 000
E. N. A.....	13 000
District de la Région de Paris.....	286 000
Service Information des C. E. E.....	116 000
Ministère des Affaires étrangères.....	132 000
Le Médiateur	45 000
Commission des Opérations Bourse.....	85 000
Office publications C. E. E.....	187 000
Divers tirages à part.....	112 000
	<hr/>
	11 500 000